



COURSE DE SUPERMONO

Organisée par le *Bordeaux Moto Club* à MERIGNAC (33) Les 2, 3 et 4 avril 2010
Manche du Championnat de Ligue Aquitaine Motocyclisme
annexée sur le Championnat de France Supermotard

REGLEMENT PARTICULIER ANNEXE

Article I : Définition

Le Bordeaux Moto Club organise les vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 avril 2010 sur le circuit de Bordeaux-Mérignac une course annexe (Supermono) comptant pour le championnat de Ligue d'Aquitaine Motocyclisme.

Cette course de ligue sera en annexe du championnat de France Supermotard

Article II : Capacité

Nationale : 32 pilotes maximum. L'épreuve compte pour le championnat de Ligue d'Aquitaine

Article III : Catégories

Supermono (motos dérivées du tout terrain, monocylindres 2 ou 4 T, cylindrée supérieure à 200 cc)

Seuls les licenciés NCA dans un club aquitain concourent pour le Championnat de Ligue. Les concurrents licenciés dans un club non aquitain ne marquent pas de point au championnat, les licenciés "une épreuve" ou NCB concourent avec les "NCA", Ils peuvent prétendre aux primes d'arrivée mais ne marquent pas de point au championnat.
Licence à la journée acceptée.

Article IV : Engagements

Les engagements doivent parvenir avant le vendredi 12 mars 2010, (10 € de majoration si date limite dépassée)

Accompagnés :

D'un chèque à l'ordre du Bordeaux Moto Club

D'une enveloppe timbrée à l'adresse du pilote

Le tout à l'adresse suivante :

Bordeaux Moto Club – 11, rue des Cressonnières

33600 PESSAC

Tél. 05 40 32 55 73 / 06 15 89 74 34

Email : bordeauxmotoclub@numericable.fr

Article V : Montant des droits d'engagement

90 € par machine, dans l'intérêt du championnat de ligue + 200 € de caution non encaissé (incluant 10 € correspondant à la location du transpondeur et du défraiement des commissaires).



COURSE DE SUPERMONO

Organisée par le *Bordeaux Moto Club* à MERIGNAC (33) Les 2, 3 et 4 avril 2010
Manche du Championnat de Ligue Aquitaine Motocyclisme
annexée sur le Championnat de France Supermotard

ATTENTION !

Le chronométrage se déroulant avec transpondeurs, cet appareil sera remis aux pilotes contre dépôt d'une caution de 200 €. Cette somme sera rendue aux pilotes après la course, avec la licence, contre restitution du transpondeur en bon état.

Article VI : La confirmation d'engagement

La confirmation d'engagement sera renvoyée au pilote, avec son numéro de course, au moins 8 jours avant l'épreuve. Au cas où le quota de 32 machines serait dépassé, la priorité sera accordée aux inscriptions les plus précoces.

Du fait de leur inscription, les coureurs adhèrent sans restriction à la réglementation générale des courses sur route ainsi qu'au règlement particulier de l'épreuve dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

Article VII : Vérifications

Administratives,

Elles se dérouleront le vendredi 02/04/10 après midi de 14:00 à 20:00, le samedi matin 03/04/10 de 07:30 à 09:30, il est souhaitable que les pilotes qui en auront la possibilité passent ces contrôles dès le vendredi.

A présenter :

- la licence
- le permis de conduire (ou le CASM)
- la confirmation d'engagement

Techniques :

Elles se dérouleront le vendredi 02/04/10 après midi de 14:00 à 20:00, le samedi matin 03/04/10 de 10:30 à 11:30, il est souhaitable que les pilotes qui en auront la possibilité passent ces contrôles dès le vendredi.

Les machines et l'équipement du pilote devront être conformes aux règlements 2010 : voir annuaire FFM et annuaire Ligue d'Aquitaine. **Attention ! Il est rappelé que dans le parc coureur, chaque pilote doit être équipé d'un extincteur pour prévenir les risques liés à la manipulation du carburant.**

Pour les licences "une épreuve" ("à la journée"), penser au certificat médical de moins d'un an, au permis de conduire (ou CASM) et, pour les mineurs, à l'autorisation parentale et à une pièce d'identité.

Déposer la confirmation d'engagement (avec les 2 visas, administratif et technique), au contrôle administratif. Les licences seront rendues à la fin de la journée après les épreuves.

Obligation est faite aux pilotes de passer par l'administratif en premier. Le contrôle technique s'effectuera une fois le contrôle administratif validé.



COURSE DE SUPERMONO

Organisée par le *Bordeaux Moto Club* à MERIGNAC (33) Les 2, 3 et 4 avril 2010

**Manche du Championnat de Ligue Aquitaine Motocyclisme
annexée sur le Championnat de France Supermotard**

Article VIII : Essais libres, essais chronométrés.

Essais libres

Supermono : Le vendredi (02/04/10) de 14:00 à 18:30, durée 20', 10 € la séance d'essai.

Le samedi (03/04/10) de 14:50 à 15:05

Les horaires sont établis sous toutes réserves de modification.

Essais chronométrés

Supermono : Le samedi (03/04/10) de 16:30 à 16:45

Les horaires sont établis sous toutes réserves de modification.

Les temps réalisés détermineront les grilles de départ des courses.

Article IX : Courses

La première finale aura lieu le samedi de 18:20 à 18:35 – 10' + 1T

Un warm up aura lieu le dimanche matin de 08 :30 à 08 :40 – 10'

La deuxième finale aura lieu le dimanche après –midi de 14 :45 à 15h00 – 10' + 1T

Les horaires sont établis sous toutes réserves de modification.

Article X : Remise des prix

Pour la course de ligue :

Les prix suivants seront remis aux pilotes après les courses.

1^{er} : 60 € 2^{ème} : 45 € 3^{ème} : 30 €

Une coupe sera offerte aux 3 premiers.

Si une catégorie comporte moins de 5 concurrents, seul le premier prix sera remis. *La diminution des primes par rapport aux années précédentes s'explique par la création de 3 nouvelles catégories (Supermono, Bataille des 500 et Quads) et l'accès des licenciés NCB et "à la journée" à ces récompenses.*

Article XI : Sécurité

Afin d'assurer la sécurité de tous, l'utilisation de deux roues motorisé (scooter, mini moto, etc.) est formellement interdite dans l'enceinte du circuit. Le déplacement des machines de course et des voitures devra se faire à l'allure du piéton au pas.

Tout contrevenant se verra passible d'une sanction prononcée par le Jury de l'épreuve pouvant aller jusqu'à l'exclusion du pilote. Il est rappelé que le pilote est responsable de ses accompagnateurs devant le jury.



COURSE DE SUPERMONO

Organisée par le Bordeaux Moto Club à MERIGNAC (33) Les 2, 3 et 4 avril 2010

Manche du Championnat de Ligue Aquitaine Motocyclisme annexée sur le Championnat de France Supermotard

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Le paddock est un lieu de vie et de repos pour tous, en conséquence toute émission de bruit anormal (démarrage de moteur, fête musicale etc....) après 22:00 est interdite.

Toute infraction pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire. A ce titre nous vous rappelons que chaque pilote est pleinement responsable des actes commis par son entourage.

Article XII : Assurances,

La manifestation a obtenu le visa de la FFM et est assurée en responsabilité civile, conformément aux prescriptions du décret n° 2006-554, auprès d'ASSURANCE MOTO VERTE.

Article XIII : Réclamations

Voir le règlement général de l'épreuve

Tous les autres points seront traités conformément au règlement général des Championnats de Ligue.

Tous les autres cas non prévus au présent règlement particulier et au règlement général du Championnat de Ligue seront tranchés par le collège des Commissaires Sportifs, conformément aux dispositions du Code Sportif National, de ses annexes, et des règles générales CCR.

Article XIV: Officiels :

Les officiels seront les mêmes que pour le championnat de France Supermotard.